

Justin ARPIN-PONT

DREAL AURA-CIDDAE		N°
Destinataire AE		Copie à
Arrivée	5 JUIN 2023	LYON
Observations		

Madame la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes DREAL
Auvergne-Rhône-Alpes,
service CIDDAE / pôle AE
69453 LYON cedex 06

Saint Paul les Monestier, le 30 mai 2023

Objet : RECOURS DOSSIER 2023-ARA-KKP-4420

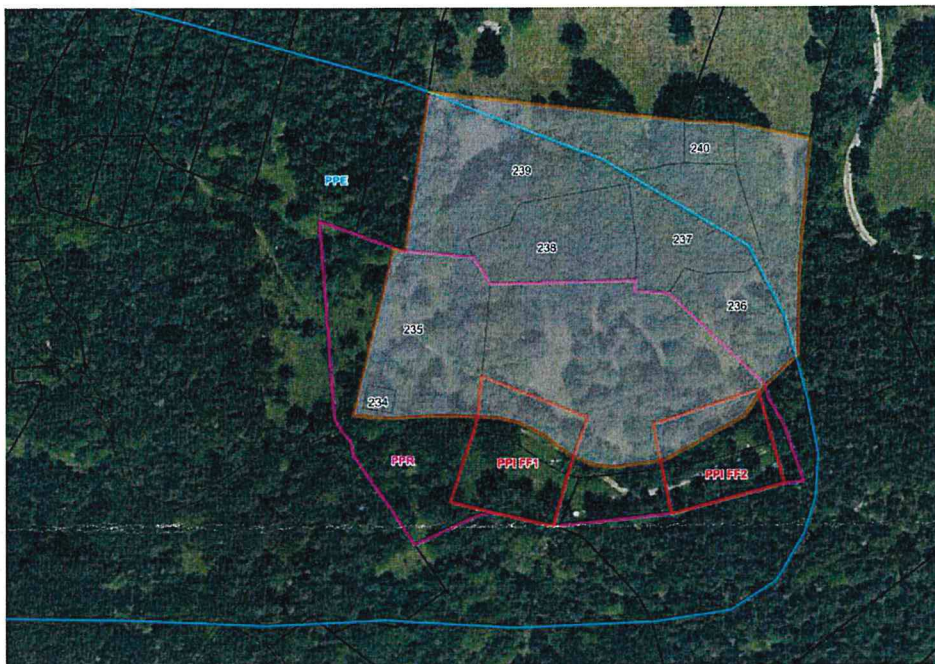
Madame la Préfète,

Je vous informe par la présente, après plusieurs échanges avec vos services, que je souhaite déposer un recours à la décision émise sur le dossier 2023-ARA-KKP-4420, relatif à un projet de réouverture de parcelles agricoles sur la commune de Saint Paul les Monestier.

Lors du dépôt initial de ma « demande d'examen au cas par cas d'une évaluation environnementale », la proximité des parcelles incluses dans mon projet du périmètre de captage d'eau de Font Fovèze n'avait pas été prise en compte.

Après des échanges avec l'ARS et vos services, je vous propose de modifier mon projet afin de répondre aux préconisations du rapport hydrogéologique du 23 juin 1993 qui définit les périmètres de protection et les prescriptions associées du captage de Font Fovèze.

Je vous propose un nouveau zonage pour mon projet (voir document en annexe et ci-dessous), notamment sur certaines parties des parcelles concernées par le captage d'eau, soit les parcelles C236, C238, C239. Je vous propose donc de retirer de mon projet la zone grisée sur la carte ci-dessous. Cette zone ne sera pas incluse dans les coupes prévues et je ne me servirai pas de cette zone pour faire pâturer mon troupeau.



Je reste à votre disposition si vous avez besoin de plus d'informations sur ce projet.
En attente d'une réponse favorable à ce recours, je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame la
Préfète, mes salutations distinguées,

Justin ARPIN PONT

